

Compte rendu de la réunion de conseil
du 11 juillet 2016 à 20h30.

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 11 juillet 2016 à 20h30 au lieu habituel de séance sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

La séance est publique.

Est absent : M. Guenand Thierry

sont représentés : Monsieur Lerat par M. Hervo
Madame Barbarin par M. Varvou

Madame Blanchet assure le secrétariat de séance

Le quorum est atteint la séance est ouverte.

Le PV de la réunion du 12 mai 2016 est approuvé à l'unanimité

1) Bilan d'activité 2015 de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Monsieur le Maire rappelle que cette présentation auprès du Conseil Municipal est obligatoire. Il précise que ce rapport est consultable sur le site de la Communauté de Communes.

2) Commission Appel d'offres

Monsieur le Maire informe les membres présents que

- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 101
- Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

il est nécessaire de revoir la composition de la commission d'appel d'offres : pour tout établissement public, cette commission est dorénavant composée de : un président habilité à signer le contrat, le Maire, et 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante et cinq membres suppléants.

Après délibération, à l'unanimité sont élus comme membres de la commission :

membres titulaires :

- Monsieur Varvou Jean-Pierre
- Monsieur Maronneau Michel
- Mme Marcilly Nicole
- Monsieur Guenand Thierry
- Monsieur Fournier Julien

membres suppléants :

- Mme Blanchet Sonia
- Mme Lemaître Annick
- M. Péronnet Jacques
- Mme Charret Sylvie
- Mme Davailaud Vronique

3) Travaux salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de l'étude thermique de la salle des fêtes réalisé par l'ADEV.

Sur cette étude figure :

- des préconisations de chauffage : retenu la chaudière granulé bois car possibilité de subvention
- des préconisations d'isolation
- des conseils de fonctionnement

Le local créé comprendra un local chaufferie, un local de stockage pour chaises et tables, des toilettes aux normes handicapées et des toilettes supplémentaires hommes.

Les subventions possibles pour ces travaux sont :

- le FAR pour 14 037 €
- subvention du ministère de l'Environnement pour 32 760 €

Monsieur Hervo propose de prendre un architecte et de lui confier les missions suivantes :

- réalisation des plans
- élaboration du dossier de permis de construire
- élaboration du dossier d'accessibilité

De plus Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils l'autorisent à déposer un dossier de subvention auprès de la communauté de communes pour un maximum de subvention de 12 000 € .

A l'unanimité le conseil Municipal :

- charge Monsieur le Maire de lancer un appel d'offres afin de retenir un architecte pour réaliser les tâches précitées pour les travaux de la salle des fêtes
- charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention auprès de la communauté de communes

Le Conseil Municipal suggère de confier le suivi des travaux au bureau d'étude de l'ADEV qui a réalisé le rapport thermique.

4) Dojo

Les extérieurs du dojo sont bientôt terminés, l'enrobé sera réalisé dernière quinzaine d'août. A l'intérieur, Stéphane BRUNET a bientôt fini de poser la protection murale, mais problème avec le chauffe eau qui fuit.

Les utilisateurs du dojo seront : le judo, la gymnastique, le multi-boxing, le collège pour des cours de lutte.

Afin de délimiter la parcelle, à l'unanimité il a été décidé d'installer une nouvelle clôture en bois dans le même style que celle après le pont.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de choisir entre deux types de lampadaire pour l'éclairage du parking :

- à l'unanimité il a été retenu la lanterne de type 4 faces couleur anthracite.

Suivant les préconisations du SDEI il faut prévoir l'installation de deux lampadaires équipés de 70 w avec un mat de 5 mètres.



5) Travaux aménagement entrée de bourg côté Tournon Saint Pierre

Monsieur Le Maire fait savoir que la commune de Tournon Saint Pierre a un projet d'aménagement de la voirie en face de la supérette en limite des deux communes. Après avoir pris contact avec le bureau d'étude chargé du projet par la commune de Tournon Saint Pierre, Monsieur Le Maire présente aux conseillers le plan du projet réalisé pour Tournon Saint Pierre.

Ce projet implique des modifications à effectuer du côté Tournon Saint Martin :

- réduction du trottoir en face du 42, 44 50 et 52 rue de la Mairie pour maintenir une chaussée d'une largeur de 4,50 m
- coût de surélévation de la chaussée qui restera à 50 % à la charge de la commune

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet des réserves concernant ce projet
- déplore que la commune de Tournon Saint Martin n'ait pas été contacté en amont afin de réaliser un projet commun
- décide de prendre une délibération afin de demander de conserver l'accessibilité piétonne du côté Tournon Saint Martin telle qu'elle existe actuellement et charge Monsieur Le Maire de faire parvenir cette délibération aux différentes entités concernées (Conseils Départementaux 36 et 37, commune de Tournon Saint Pierre , Bureau d'Etude).

6) Personnel communal

- Avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents, Michael et Damien, ont été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe. Il propose donc de nommer à ce grade ces deux agents.

Aussi Monsieur Hervo rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : la création de deux postes d'adjoint technique territorial 1ère classe à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent d'une commune rurale (entretien des espaces verts, voirie, bâtiments, réseau assainissement, conduite de véhicule etc..) à compter du 15 juillet 2016.

- Fin de contrat d'avenir

Monsieur Hervo rappelle aux conseillers municipaux que les deux contrats d'avenir arrivent à terme au 31 juillet 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter les deux agents bénéficiant de ces contrats et de les nommer au grade d'adjoint technique 2ème classe à temps complet à compter du 01 août 2016.

- Monsieur Le Maire informe les conseillers que la période de stage d'un agent technique se termine au 30 juin 2016. Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de titulariser cet agent à partir du 01 juillet 2016.

7) 13 et 14 juillet 2016

la commune de Tournon saint Martin a reçu l'autorisation pour le feu d'artifice du 13 juillet . Le coût du feu pris en charge par la commune de Tournon Saint Pierre et Tournon Saint Martin est de 4500 € comme en 2015.

Monsieur Hervo donne lecture aux conseillers d'un courrier de Madame CHARRIER concernant les débris du feu qu'elle retrouve dans son jardin. Aussi afin de palier à ces désagréments et de respecter la distance de sécurité de 110 mètres il va être demandé à l'artificier d'installer ces fusées plus à l'arrière de l'île et aussi sur l'autre île plus éloignée.

8) Questions diverses

- Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de tenir compte du remboursement de l'assurance pour la réparation du véhicule Kangoo : augmentation des crédits en dépenses et en Recettes de 6 338 €.
- Monsieur HERVO donne lecture aux conseillers d'un mail de Monsieur Philippeau Corentin qui demande une aide financière pour sa participation au championnat d'Europe de voitures radiocommandées. A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder d'aide financière et rappelle que la commune subventionne uniquement les associations loi 1901 ayant leur siège social à Tournon Saint Martin.
- Monsieur Hervo fait part à l'assemblée des remerciements des donateurs de sang et autres associations pour le versement de la subvention.

Séance levée à 23 h 30

Fait à Tournon Saint Martin le 12 juillet 2016